



COTISATIONS/LICENCES à partir de la SAISON 2018-2019

Catégorie d'âge	Naissance	Cotisations **	Licence*	Total
U11 « Ecoliers » M/F	2008-2009	270.--	40.--	310.--
U13 « Minimes » M/F	2006-2007	350.--	45.--	395.--
U13 TRB « Minimes » M/F	2006-2007	450.--	45.--	495.--
U15 « Benjamins » M/F	2004-2005	375.--	75.--	450.--
U15 TRB « Benjamins » M/F	2004-2005	475.--	75.--	550.--
U17 « Cadets » M/F	2002-2003	400.--	85.--	485.--
U17 TRB « Cadets » M/F	2002-2003	500.--	85.--	585.--
U20 « Juniors » M/F	1999-2000-2001	400.--	110.--	510.--
U20 TRB « Juniors » M/F	1999-2000-2001	400.--	110.--	510.--
1LNM Ligue Nationale Masculine		400.--	155.--	555.--
LNBF Ligue Nationale B Féminine		400.--	(FIBA 375.--) 155.--	(FIBA 775.--) 555.--
2LF 2^{ème} Ligue Féminine		400.--	155.--	555.--
3LM 3^{ème} Ligue Masculine		400.--	155.--	555.--
4LM 4^{ème} Ligue Masculine		400.--	155.--	555.--
Vétérans		150.--	Amicale	150.--

*Licence AVB/ FSBA = Association vaudoise de Basket / Fédération Suisse de Basketball (Swiss Basketball). La licence est obligatoire pour être reconnu en tant que membre de l'Association et de la Fédération et participer aux événements organisés par ces dernières (championnats, tournois, coupes, etc.).

** Les familles bénéficient d'une réduction de 10 % à partir du 2^{ème} enfant, pour tout membre de la famille pratiquant dans le club (pas de réduction sur la licence).
 En cas de transfert, des frais sont facturés.
 En cas de participation du joueur dans plusieurs équipes c'est son âge qui est déterminant pour le calcul de la cotisation.

Tableau d'Exemptions (Licence + Cotisation)

Fonction	Licence en Fonction Administrative	Cotisation Comme Joueur	Licence comme Joueur	Cotisation pour Enfants	Licence Pour Enfants
Entraîneurs / Assistants	exempté	exempté	exempté	exempté	à payer
Arbitres	exempté	exempté	exempté	à payer	à payer
Officiels de Table	exempté	à payer	à payer	à payer	à payer
Membre Comité	exempté	à payer	à payer	exempté	à payer

Autres exceptions individuelles pour les cotisations, à l'exclusion de la licence

Exemples:

- entrée en deuxième partie de saison (prorata temporis)
- blessures graves (à partir de 3 mois – prorata temporis)
- fortes difficultés financières (hardship)

Conditions cumulatives :

- décision ex ante et confirmée par écrit par le comité
- à l'unanimité par le comité